

L'association environnementale [ALSACE NATURE REGION EST](#) / T :
03.88.23.50.84 annonce qu'elle va déposer un recours contre le décret prorogeant la
Déclaration d'utilité publique (DUP) de la future autoroute de contournement de Strasbourg
(GCO). Alsace Nature n'en est pas à son premier recours dans ce dossier autoroutier même
si pour l'instant, aucune des procédures n'a abouti à interrompre le processus qui doit
mener à la réalisation des 24 kilomètres à péage dans l'ouest strasbourgeois. L'Etat a
prolongé pour huit années la Déclaration d'utilité publique dont la date de fin de
validité intervenait le 23 janvier. La prorogation, selon les termes du contrat de concession,
est de droit à la simple demande du concessionnaire, ici le Groupe [VINCI](#) / T :
01.47.16.35.00 via sa filiale Arcos. Selon Maurice Wintz, le vice-président d'Alsace Nature
: " Le projet n'est plus le même qu'au moment de la signature de la DUP en 2008. Ni dans sa
forme, ni dans son impact, ni dans ses coûts". La prorogation doit permettre au
concessionnaire de poursuivre les procédures, en dépit d'un retard de plus de six mois sur
le calendrier initial. Le lancement officiel des travaux est annoncé pour le mois d'août et la
mise en service pour l'automne 2020. <http://actus.alsacenature.org> / www.vinci.fr